



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 09/05/2023

Publication :  
le 19/05/2023

**SEANCE DU 15 MAI 2023**

**Délibération n° D-2023-125**

Subvention - Association Cirque en Scène - Convention de  
gestion du chapiteau - Avenant n°2

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Méлина TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Florent SIMMONET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Dominique SIX, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Aurore NADAL, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

**Pôle Vie de la Cité et du Territoire**

**Subvention - Association Cirque en Scène -  
Convention de gestion du chapiteau - Avenant n°2**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par trois conventions successives.

Une nouvelle convention a été signée, avec l'association Cirque en Scène, pour les années 2022 à 2023. Elle précise en son article 5 que la Ville s'engage à verser une subvention annuelle au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges de fluides dans le lieu de stockage qui incombent à l'association.

Cette convention arrive à échéance le 30 juin 2023. Dans l'attente de la conclusion définitive de la prochaine convention de gestion et afin de ne pas pénaliser l'association dans son fonctionnement, il est proposé de prolonger ladite convention pour une durée d'un an et de verser la subvention au titre des charges mentionnées ci-dessus.

Pour l'année 2023, il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention de gestion du chapiteau avec l'association Cirque en Scène ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Cirque en Scène la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant n°2 à la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Florent SIMMONET**

**Jérôme BALOGÉ**



**AVENANT N°2  
A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT  
ET L'ASSOCIATION CIRQUE EN SCENE  
POUR LA GESTION DU CHAPITEAU**

**ENTRE** les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 15 mai 2023

*D'une part,*

**ET**

L'Association Cirque en Scène, représentée par, Madame Catherine DESNOUX en qualité de Coprésidente et Monsieur Guillaume ECOTIERE en qualité de Coprésident, dûment habilités à cet effet, ci-après dénommée l'Association

*D'autre part,*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

**PREAMBULE**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort a fait l'acquisition en 2010 d'un chapiteau de cirque, dont elle a confié la gestion à l'association Cirque en Scène par trois conventions successives.

Une nouvelle convention a été signée, avec l'association Cirque en Scène, pour les années 2022 à 2023. Elle stipule en son article 5 que la Ville s'engage à verser une subvention annuelle au titre des charges d'entretien de l'équipement et des charges de fluides dans le lieu de stockage qui incombent à l'association.

Cette convention arrive à échéance le 30 juin 2023.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de la convention.

**ARTICLE 1 -**

L'article 5 de la convention est modifié comme suit :

Pour l'année 2023, au titre des charges mentionnées ci-dessus, le montant de la subvention s'élève à 5 000 € TTC.

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire.

**ARTICLE 2 -**

L'article 7 « Durée de la convention » est modifié comme suit :

La convention est prolongée pour une durée d'un an à compter du 30 juin 2023.

**ARTICLE 3 -**

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association  
Cirque en Scène  
La Coprésidente

Pour l'Association  
Cirque en Scène  
Le Coprésident

Pour le Maire de Niort  
L'Adjointe déléguée

Catherine DESNOUX

Guillaume ECOTIERE

Christelle CHASSAGNE